

# Histoire d'évaluation : les Fonds fiduciaires de conservation

**Nom du projet** Fonds fiduciaires de conservation (BaCoMaB, BIOFUND, BioGuiné, FAPBM, FTNS, FPRCI, Mar Fund, The MedFund)

**Zones d'intervention** Afrique, Amérique centrale, Méditerranée

**Montant** 70 M€ engagés sur 8 Fonds fiduciaires de conservation

**Période évaluée** 2005-2019

**Bailleur** Agence française de développement, Fonds français pour l'environnement mondial

Alors que la pression sur les milieux naturels ne cesse de s'accroître, mobiliser des financements pour la conservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Dans ce contexte, les Fonds fiduciaires de conservation représentent des outils importants pour générer des ressources au profit des aires protégées. Pour mesurer leur pertinence et améliorer leur efficacité, l'Agence française de développement a évalué les huit Fonds qu'elle soutient depuis 2005 pour un montant total de 70 millions d'euros à ce jour.

## Les Fonds fiduciaires de conservation (FFC)

Face à l'érosion de la biodiversité, les aires protégées constituent un instrument phare de conservation mais elles ne figurent pas parmi les priorités des budgets publics nationaux. Pour répondre à ce besoin et à l'insuffisance des financements face aux défis actuels, les Fonds fiduciaires de conservation ont commencé à se développer au début des années 2000. Ces institutions financières indépendantes mobilisent des ressources auprès des bailleurs internationaux, des États ou des acteurs du secteur privé et les investissent sur les marchés financiers. Ils génèrent ainsi un rendement financier reversé sous forme de subventions à des aires protégées ou à des ONG. L'objectif est de fournir des financements réguliers et pérennes, à l'épreuve des crises, dédiés aux actions de conservation.

Alors que l'on dénombre une centaine de Fonds aujourd'hui dans le monde, l'Agence française de développement et le Fond français pour l'environnement mondial ont souhaité évaluer leurs interventions en faveur de huit Fonds soutenus sur la période 2005-2019 en Afrique, en Amérique centrale et en Méditerranée. Il s'agissait, grâce à l'évaluation, d'évaluer la pertinence de cet instrument pour diversifier les sources de financement et identifier les conditions nécessaires pour permettre un changement d'échelle.

### FOCUS

Par leurs subventions, l'AFD et le FFEM soutiennent aussi bien des Fonds fiduciaires de conservation nationaux, comme la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FABPM), que des Fonds régionaux comme The MedFund. Celui-ci vise à assurer à assurer un financement pérenne des Aires marines protégées (AMP) de Méditerranée. Il contribue à la préservation de huit AMP sur 3 000 km<sup>2</sup>, en Tunisie, au Maroc, en Turquie et en Albanie. Il se fixe pour objectif d'en appuyer plus de 40 d'ici 2030. Par sa contribution, l'AFD encourage également The MedFund à promouvoir des financements favorisant l'adaptation des écosystèmes et des communautés aux effets du changement climatique.



Photo AFD

## Principaux résultats

- ▶ **96 aires protégées soutenues par les huit Fonds évalués, grâce aux 58 millions d'euros de subventions distribués**, représentant en moyenne 30 % des charges récurrentes des aires protégées. Bien que les financements déployés grâce à ces instruments soient en constante augmentation, ils demeurent insuffisants au regard des besoins et des zones à couvrir.
- ▶ **Des outils pertinents de mobilisation de ressources complémentaires et pérennes pour la conservation de la biodiversité terrestre, marine et côtière.** Ils ont permis de générer des subventions stables même en période de crise alors que de nombreux financements n'étaient plus assurés.
- ▶ **Des normes de pratiques de la Conservation Finance Alliance globalement respectées**, en matière de gouvernance et de politiques d'investissement. Si des progrès ont été réalisés, l'évaluation relève qu'il existe encore une marge d'amélioration sur les sujets d'éthique financière.
- ▶ **Des objectifs de rendement financier atteints, avec 4 % de rendement annuel en moyenne.** Les Fonds ont généré un flux de financement régulier pour la conservation.
- ▶ **Un suivi des impacts sur le terrain encore insuffisant.** Si des efforts se poursuivent pour une meilleure prise en compte des risques environnementaux et sociaux et du genre dans la définition des activités soutenues par les Fonds, mieux accompagner les aires protégées à mesurer les effets de leurs actions demeure un enjeu important.

## Pourquoi fallait-il évaluer les Fonds fiduciaires de conservation ?



**Claire Cogoluenhes**,  
chargée d'évaluation  
à l'AFD.

Alors que la question du financement est au cœur du nouveau cadre mondial de protection de la biodiversité, la recherche de nouveaux mécanismes et de nouvelles sources de financement est cruciale. Ne serait-ce que pour atteindre l'objectif de 30

% de protection des habitats terrestres et marins à l'horizon 2030, on estime que les besoins s'élèvent entre 149 milliards et 192 milliards de dollars par an. Dans ce contexte, évaluer la pertinence et l'efficacité des Fonds fiduciaires de conservation afin de permettre une diversification des sources de financement et un changement d'échelle était indispensable. Quinze ans après son premier appui à ces Fonds, l'AFD disposait du recul nécessaire pour tirer des grands enseignements de l'expérience.

## Quelle était la spécificité de cette évaluation ?

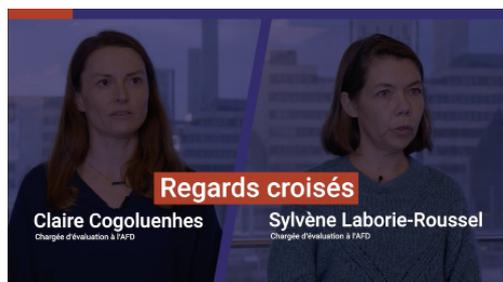


**Sylvène Laborie-Roussel**,  
chargée d'évaluation  
à l'AFD.

En proposant pour la première fois une évaluation transversale basée sur huit Fonds, ce travail va permettre plus largement d'alimenter les réflexions autour de la pérennisation des financements des aires protégées. L'évaluation a ainsi été présentée au

congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en septembre 2021 et a suscité un fort intérêt lors de ce rendez-vous attendu autour de la biodiversité. La transversalité de l'étude a permis de produire des recommandations utiles aux bailleurs comme aux Fonds qui ont d'ailleurs déjà commencé à les appliquer.

 Découvrez la suite sur **Youtube**



<https://bit.ly/video-evaluation-ffc>

## Conclusions de l'évaluation

- **Permettre une diversification des sources de financement de la conservation de la biodiversité** en déployant des stratégies ambitieuses et innovantes de mobilisation de ressources pour répondre à des besoins de financement immenses en faveur de la biodiversité.
- **Encourager le recours à des investissements dits socialement responsables**, respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance par une éthique financière accrue.
- **Consolider la gouvernance et l'opérationnalisation des Fonds fiduciaires de conservation**, pour renforcer leur transparence et leur efficacité sur le long terme.
- **Améliorer la mesure de l'impact des Aires protégées soutenues par des Fonds fiduciaires de conservation** par la mise en place d'outils simplifiés et systématiques de suivi des résultats.
- **Soutenir l'atteinte d'une meilleure gestion des aires protégées** à travers la convergence des actions liées à la biodiversité, au climat et au développement local.

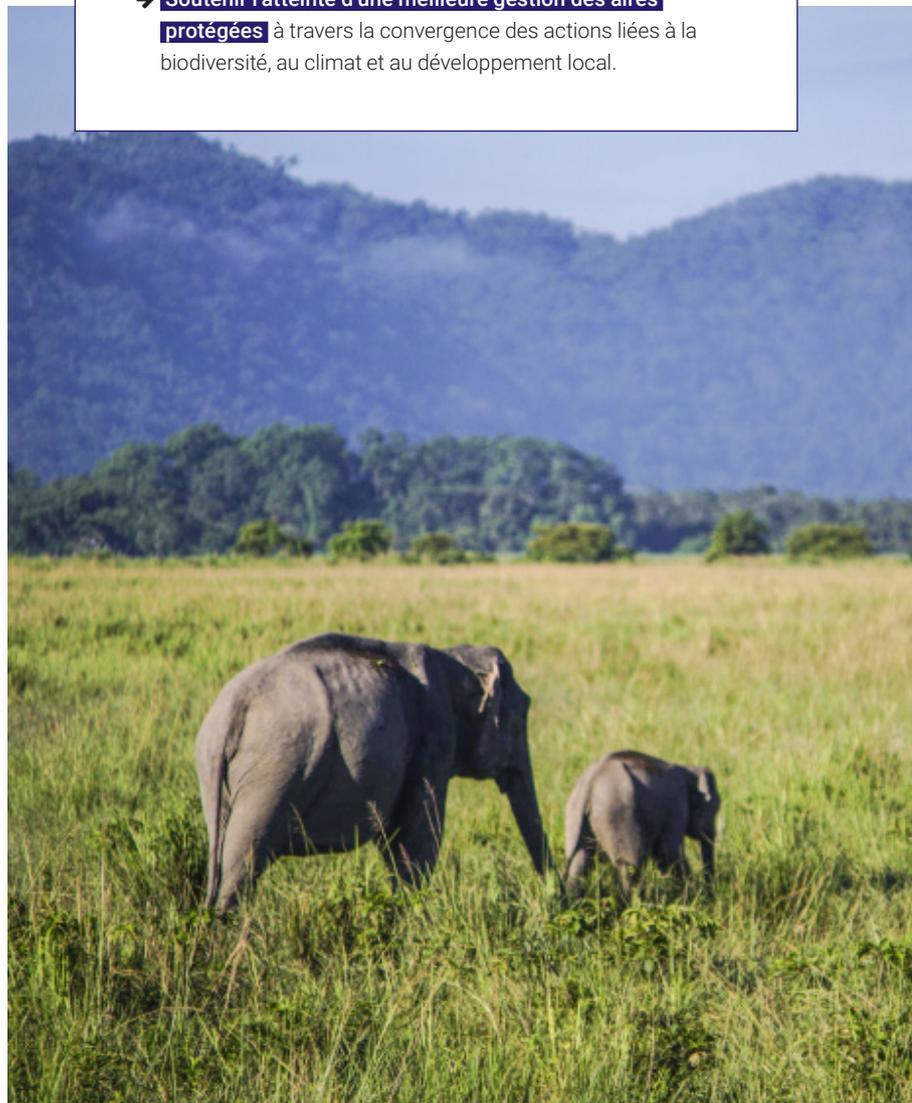


Photo AFD

### EN SAVOIR PLUS

► [bit.ly/evaluation-fonds-fiduciaires-conservation](https://bit.ly/evaluation-fonds-fiduciaires-conservation)

### CONTACT :

**Claire Cogoluenhes**,  
[cogoluenhesc@afd.fr](mailto:cogoluenhesc@afd.fr)